

Date de dépôt : 24 mars 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Santé mentale : le Conseil d'Etat sait-il où donner de la tête ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'impact de la crise sanitaire sur les conditions de vie de la population est fort et plus particulièrement sur les plus vulnérables. La santé mentale des Genevois-es est mise à rude épreuve. Une augmentation fulgurante des demandes de suivi est actuellement observée par les associations œuvrant sur le terrain. Les structures offrant des prestations de suivi en psychothérapie sont aujourd'hui surchargées et sans possibilité d'offrir des rendez-vous avant plusieurs semaines. Parallèlement, des psychothérapeutes formé-e-s se trouvent actuellement en recherche d'emploi ainsi que de jeunes psychologues en recherche d'opportunités pour se former.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le canton a un rôle central à jouer pour répondre à l'urgence en termes de santé mentale ?***
- 2. Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises par le Conseil d'Etat afin de prévenir et pallier la détérioration de la santé mentale de la population ?***
- 3. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat a prévu de prendre, en regard de la poursuite de la crise sociale et sanitaire impactant fortement la santé mentale des Genevois-es ?***
- 4. L'ouverture du BIS (Bureau d'information sociale) dans des lieux décentralisés par le Conseil d'Etat a été un succès en termes de lutte contre***

le non-recours à l'aide sociale. Le Conseil d'Etat envisage-t-il l'ouverture d'un pendant pour la santé mentale, soit d'une permanence sans rendez-vous ainsi que d'une consultation pour mieux accueillir, orienter ou traiter les personnes qui sont en souffrance mentale et ont besoin d'être adéquatement et rapidement prises en charge ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le canton a un rôle central à jouer pour répondre à l'urgence en termes de santé mentale ?

Le 26 février 2020, le premier cas de COVID-19 est identifié à Genève. Au vu de l'importance de cette crise sanitaire sur le fonctionnement global de la société, le canton a pris conscience dès le printemps 2020 de la nécessité de prendre en considération les atteintes à la santé mentale de la population et d'en faire une priorité. Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de la direction générale de la santé (DGS), coordonne les acteurs impliqués dans la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques, afin d'informer la population et de lui assurer un accès à des prestations adéquates tout en favorisant les échanges entre les partenaires concernés des réseaux socio-sanitaires, pour ne citer qu'eux, dans l'optique de protéger les plus vulnérables.

De manière générale, l'offre en faveur des personnes fragilisées par le contexte ou les événements de la vie ou souffrant de maladie et/ou de handicap psychiques à Genève fait l'objet d'un renforcement progressif d'année en année. A titre d'illustration, il convient de mentionner l'ouverture en février 2021 de 44 nouvelles places d'accueil pour personnes souffrant d'un handicap psychique (soit 32 places d'accueil résidentiel et 12 places de centre de jour).

2. Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises par le Conseil d'Etat afin de prévenir et pallier la détérioration de la santé mentale de la population ?

Dès mars 2020, la DGS a mandaté l'association *minds* pour coordonner les acteurs concernés et mettre en place une *helpline* de soutien à la population, rattachée à la ligne verte COVID. Cette *helpline* a ensuite été réactivée pendant la deuxième vague.

Les appels réalisés par la cellule COVID et le service du médecin cantonal ont également pour but de promouvoir l'adhésion aux mesures édictées, de soutenir les personnes concernées par une mesure d'isolement ou de quarantaine et de trouver des solutions individualisées à leurs problèmes. Ceci vise à réduire les conséquences des mesures prises sur la santé mentale tout en limitant la propagation épidémique.

Un site en ligne, créé par le service de la santé numérique, de l'économie de la santé et de la planification de la DGS, donne des recommandations et oriente les personnes demandeuses d'aide, à l'adresse : <https://www.ge.ch/teaser/covicoach/covicoach>

Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) soutient financièrement des projets de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles psychiques via les subventions du secteur prévention et promotion de la santé (SPPS) du service du médecin cantonal et du service du réseau de soins (SRS). En 2021, un tiers des subventions allouées par le SPPS concerne la santé mentale en direction de la population générale, des jeunes, des populations migrantes précaires et des seniors.

De plus, le DSES participe activement au programme d'action cantonal de Promotion Santé Suisse, dans lequel 8 projets concernent la santé mentale des jeunes de moins de 25 ans et des seniors de plus de 65 ans.

Toutes les actions en lien avec la santé mentale mises en place par le SPPS sont inscrites dans la stratégie du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023, qui a été conçu pour favoriser une prise en considération de la santé mentale de façon transversale et plurisectorielle.

D'autres entités bénéficient, depuis 2020, de mesures qui prennent en compte les aspects de santé mentale :

- un groupe de soutien d'urgence psychologique (professionnels psychologues et psychiatres) a été mis sur pied pour les soignants, incluant les traceurs du dispositif d'enquête d'entourage. Le personnel de santé bénéficie d'équipes mobiles de soutien psychologique sur sites, au sein des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG);
- le Groupe de Soutien d'Urgence (GSU) s'est investi dans la prévention, le soutien et la formation dans le domaine de la santé mentale pour la population genevoise dès l'annonce du confinement en mars 2020. Des affiches ont été placées sur tout le territoire genevois en vue de sensibiliser la population sur les bons comportements à adopter dans le cadre de cette pandémie. Un travail très important a été fait auprès des travailleurs en première ligne en matière de prévention, de soutien et de formation;

- une *hotline* d'écoute et de soutien psychologique (*hotline* Pôle Cité) a été mise sur pied et ouverte pour les collaborateurs de l'UNIGE dès le 1^{er} avril 2020. Le Pôle Santé Social (PSS) propose différentes prestations pour les étudiants, dont des consultations psychologiques/ psychothérapeutiques en présentiel; depuis avril 2020, une *hotline* pour les situations de détresse en lien avec la pandémie ainsi que des ateliers virtuels « bien-être » de gestion du stress ont également été mis en place;
- l'office cantonal de l'emploi (OCE) a adapté ses prestations de suivi des personnes sans emploi ainsi que de ses collaborateurs pour apporter davantage de soutien psychique en multipliant les temps d'échanges et en proposant du coaching dans certains cas;
- le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a mis en place une *helpline* dans le cadre du projet Movis à destination du corps enseignant. Pour les élèves, le soutien, quand nécessaire, est dispensé par leurs enseignants et le personnel infirmier du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ). Le projet *Mars contre-attaque*, lancé le 15 mars 2021, vise à proposer des activités culturelles et des rencontres virtuelles avec des sportifs pour les enfants et les jeunes dans le milieu scolaire;
- la Haute école de santé propose un dispositif de soutien psychologique en ligne aux étudiants et du matériel informatique a été acheté pour le mettre à disposition des étudiants les plus démunis pour qu'ils puissent continuer à se former.

3. *Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat a prévu de prendre, en regard de la poursuite de la crise sociale et sanitaire impactant fortement la santé mentale des Genevois-es ?*

Cette année, la DGS a porté une attention particulière aux modalités de mise en place des prestations subventionnées, afin de tenir compte des restrictions sanitaires tout en garantissant la réalisation des activités associatives notamment en lien avec le soutien psychologique de la population.

Une vaste campagne de communication sur la santé mentale est prévue par la DGS afin de sensibiliser les différents groupes de la population à cette thématique et de les informer des ressources à disposition dans le canton et en Suisse romande. Une mise en réseau des partenaires concernés est prévue afin de mener des réflexions sur la situation actuelle et d'apporter des pistes de solutions.

S'agissant des actions visant à réduire l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale de la population, il convient de souligner l'ensemble des mesures visant à pallier les conséquences financières de la crise. En effet, de nombreuses actions ont été décidées par le Conseil d'Etat afin de compléter les mesures fédérales. Cette action forte et concrète est de nature à limiter les causes d'une partie des risques sur la santé psychique de la population du canton.

4. L'ouverture du BIS (Bureau d'information sociale) dans des lieux décentralisés par le Conseil d'Etat a été un succès en termes de lutte contre le non-recours à l'aide sociale. Le Conseil d'Etat envisage-t-il l'ouverture d'un pendant pour la santé mentale, soit d'une permanence sans rendez-vous ainsi que d'une consultation pour mieux accueillir, orienter ou traiter les personnes qui sont en souffrance mentale et ont besoin d'être adéquatement et rapidement prises en charge ?

Il convient de souligner que lors de la mise en place du Bureau d'information sociale (BIS), en lien avec les impacts psychologiques de la crise sanitaire, une possibilité d'accès à un soutien psychologique de premier recours a également été prévue grâce à la présence d'une psychologue spécialisée lors des permanences. Le BIS peut également être considéré comme une porte d'accès aux soins et en particulier dans le domaine de la santé mentale. Il permet ainsi d'entrer en contact avec des populations particulièrement impactées par les effets socio-économiques et psychologiques de la crise sanitaire, de leur offrir un espace de parole ou de soutien *in situ* et de les orienter au besoin vers les structures ou consultations existantes qui offrent des prises en charge thérapeutiques, à l'instar des associations Appartenances-Genève ou Pluriels, qui œuvrent en faveur des populations migrantes. Ainsi, aux cours des 6 premières permanences, 33 personnes ont pu parler des difficultés qu'elles vivent en ce moment. Cet espace de soutien psychologique est devenu un lieu où les personnes concernées peuvent adresser leur souffrance psychique et travailler à la réduire.

Cet espace a également permis d'échanger avec les réseaux psychologiques genevois et d'apporter un appui dans l'interprétation de différentes langues (en particulier espagnol et anglais).

Cette expérience, qui a été reconduite et développée dans la phase actuelle du BIS à l'Espace de quartier de Plainpalais, démontre l'importance d'une offre permettant une prise en charge rapide et adaptée des problèmes psychologiques afin de limiter leur durée et ainsi réduire les risques de « pérennisation » des situations.

Par ailleurs, la DGS subventionne des projets de soutien psychologique pour les populations vulnérables via le SRS et valorise les réseaux existants. De plus, le département de psychiatrie des HUG a mis en place une coordination avec les psychiatres de ville afin que ces derniers leur adressent les patients nécessitant un suivi relativement conséquent. Ceci permet de libérer des plages de consultation dans le privé.

A noter également que prendre soin de sa santé mentale ne se limite pas seulement à suivre une psychothérapie. De nombreuses activités peuvent être encouragées pour favoriser la santé mentale (activités physiques, créatrices, solidaires, maintien du lien social, etc.).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA